

## ASSR 2018

Les classes de 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> passent une épreuve afin d'obtenir leur **Attestation Scolaire de Sécurité Routière**, pendant leur cours d'Histoire-géographie-EMC, aux dates suivantes :

### ASSR1 classes de 5<sup>ème</sup>

(Obligatoire pour conduire un deux-roues motorisé avant 18 ans):

classe	professeur	date	horaire	salle
5A	M Renard	Jeudi 17 mai	M3	113
5B	M Renard	Vendredi 18 mai	M4	113
5C	Mme Breteau	Jeudi 17 mai	S3	112
5D	Mme Breteau	Jeudi 17 mai	M3	112

### ASSR2 : classes de 3<sup>ème</sup>

(Obligatoire pour passer son permis de conduire)

classe	professeur	date	horaire	salle
3A	Mme Bertrand	Mardi 22 mai	S2	111
3B	M Renard	Mardi 22 mai	S2	113
3C	Mme Bertrand	Mardi 22 mai	S1	111
3D	M Renard	Jeudi 24 mai	M3	113
3E	Mme Breteau	Mardi 22 mai	M1	112

### Information aux parents :

Les enseignants voudront bien faire noter dans les carnets de liaison les dates et heures de passage, en précisant qu'une attestation sera remise ultérieurement aux élèves ayant passé l'épreuve avec succès et que, dans le cas contraire, une session de rattrapage sera organisée.